



Saint-Denis, le 3 juin 2015

Monsieur Le Maire,

Nous souhaitons vous alerter sur le caractère éminemment accidentogène de la circulation cycliste sur le Pont de l'Ile-Saint-Denis. Récemment, deux de nos adhérentes ont été victimes de chutes sévères, nécessitant un transfert d'urgence à l'hôpital, en raison d'une fracture du poignet pour l'une et d'une plaie ouverte au genou demandant 9 points de suture pour l'autre. Régulièrement, nous sommes alertés par des cyclistes ayant chuté sur le pont.

Cette situation ne peut plus durer. Nous vous interpellons aujourd'hui, ainsi que les responsables de la Communauté d'agglomération, dont les responsables de la voirie, pour qu'une solution soit rapidement mise en œuvre.

Actuellement, le pont est censé permettre le passage et le croisement simultané de tramways, voitures, camions, piétons et vélos, le tout sur un espace fortement contraint. De plus, les aménagements sont illisibles pour les conducteurs (aucun marquage) et dangereux pour les cyclistes (rails de tram, petits murets). Le franchissement du pont est rendu quasiment impossible aux vélos en cas de pluie lorsque les rails sont humides.

La mise en danger des cyclistes lors du franchissement du pont est d'autant plus inquiétante qu'il s'agit du parcours de l'avenue verte Paris-Londres et que cette voie est empruntée par un nombre important de cyclistes suivant cet itinéraire.

<http://www.avenuevertelondonparis.com/>

Nous n'ignorons pas votre combat lors du prolongement du Tram 1 pour conserver ce pont légitimement considéré comme un élément du patrimoine de la ville, toutefois, comme nous vous avons alerté à l'époque de son inauguration (en novembre 2012), le choix retenu est inacceptable pour la circulation cycliste.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour remédier à cette situation de danger permanent pour les vélos.

La première consisterait à interdire la circulation automobile sur le pont comme l'ont fait les villes de Besançon (pont Battant) ou Tours (pont Wilson) qui ont eu le courage de ce choix à l'occasion de l'arrivée du tramway. Cette solution permettrait la réalisation d'un vaste espace piéton et vélo depuis le secteur de la gare de Saint-Denis jusqu'au cœur de l'Ile-St-Denis, conférant à la Mairie un rôle de cœur de ville harmonieux et paisible.

La seconde consiste à aménager une passerelle piéton-vélo en encorbellement sur le pont actuel. Cette technique permet de respecter le caractère esthétique et historique du pont. C'est la solution retenue, par exemple, par la ville d'Albi sur un pont ferroviaire dans un secteur sauvegardé et d'autres agglomérations, comme Cergy-Pontoise (passerelle de Neuville sur Oise) ou Bordeaux.

Nous ne comprendrions pas qu'en tant que Premier magistrat de l'Ile-Saint-Denis et vice-président de Plaine Commune chargé de l'écologie urbaine vous n'ayez à cœur de faire



avancer l'une ou l'autre solution indispensable à une circulation cycliste sécurisée pour se rendre et traverser votre commune.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter tout complément nécessaire.

Croyez, Monsieur le Maire, en l'expression de notre considération,

Daniel RIGAUD
Président de Vélo à Saint-Denis



Inauguration du prolongement du T1 en novembre 2012



Panneau éphémère retiré en 2013

Copie à :

Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Président de Plaine Commune,
Monsieur Dominique CARRE, Conseiller communautaire
Monsieur Roland BOUVARD, Directeur des services techniques
Monsieur Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis
Monsieur Stéphane TROUSSEL, président du Conseil départemental
Madame Nadège GROUSBOIS, vice-présidente du Conseil départemental
Madame Corinne VALLS, vice-présidente du Conseil départemental (voirie)